

## **Les dossiers du Conseil**

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 27 novembre en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Absentes excusées : Corinne Dru et Cécile Perrin

En ce jour d'hommage aux victimes des attentats de Paris, M. le Maire demande d'avoir une pensée pour les 130 morts et les nombreux blessés suite au drame national d'il y a 15 jours.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Avenant au contrat de balayage établi avec la SEMERAP

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : avis du conseil municipal**

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale du département du Puy-de-Dôme présenté par le Préfet le 5 octobre 2015 selon les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Le nouveau SDCI prévoit une grande communauté de communes de 66 004 habitants composée de 3 communautés de communes (Limagne d'Ennezat, Riom communauté et Volvic Sources (soit 32 communes).

Cette démarche de rapprochement est nourrie par l'affirmation d'une culture déjà ancienne de la collaboration « inter communautaire », qu'il s'agisse d'adhésions des trois communautés de communes, à des syndicats mixtes communs, de vision partagée de la gestion d'enjeux et de prévention, et d'une cohérence en matière économique, touristique, de services à la personne et d'habitat d'un espace structurant au notre de Clermont-Ferrand.

La prise en compte du bassin de vie est également un argument majeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix, émet un avis favorable au projet de SDCI (1 opposition et 3 abstentions).

### **Prestation de conseil et indemnité versée au comptable**

Pour l'année 2015, l'indemnité de conseil du comptable du trésor est de 421.24 €

Après délibération, il est décidé de ne pas verser cette indemnité (6 voix pour et 7 voix contre).

Les personnes s'étant exprimées contre estiment que les missions de conseils aux mairies du comptable du trésor doivent faire partie de sa charge de travail réglementaire. D'autre part, si cette rémunération était une obligation, il ne devrait pas être demandé au Conseil municipal de délibérer sur le versement de cette indemnité.

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) : renouvellement de la convention d'adhésion au service d'assistance des progiciels Berger-Levrault**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par convention signée en décembre 2012, la commune a adhéré au service d'assistance des progiciels développés par la société Berger-Levrault, mis en place par le centre de gestion du Puy-de-Dôme suite à la dissolution du SMGICLL. Cette convention, conclus pour une durée de trois ans, arrive à échéance au 31 décembre 2015.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention qui comporte deux modifications principales :

D'une part, elle opère une distinction entre les missions relevant de l'assistance globale sur l'ensemble de la gamme intégrée,

D'autre part, elle prévoit de nouvelles modalités de tarification intégrant à la fois une revalorisation des tarifs de l'assistance globale sur l'ensemble de la gamme intégrée, mais également l'instauration d'une nouvelle tarification pour l'assistance à la carte.

La nouvelle convention ne prévoit plus l'adhésion obligatoire au Club magel, association regroupant les collectivités utilisatrices des logiciels Berger-Levrault.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention d'adhésion au service d'assistance du centre de gestion.

Un courrier va être adressé au CGFPT afin de demander des détails sur la tarification.

### **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SIAEP-de la Basse Limagne) : Modification des statuts**

Jean-Claude Cibert-Goton, délégué communal du SIAEP de la Basse Limagne, rappelle les deux décès qui ont touché respectivement la SEMERAP et le SIEAP ces dernières semaines : M. Baley, directeur de la SEMERAP et M. Grangeon, président du SIEAP de la Basse Limagne, nous ont quitté.

Ces deux hommes étaient très investis dans leurs missions et manqueront beaucoup aux collectivités territoriales habituées à travailler en partenariat avec eux.

Le SIAEP de la Basse Limagne a engagé une procédure de modification de ses statuts, afin d'y intégrer deux nouvelles compétences optionnelle : La compétence réhabilitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et l'irrigation.

Cette prise de compétence fait du SIAEP de la Basse-Limagne un syndicat mixte ouvert à la carte, permettant l'adhésion de membres autres que des collectivités territoriales.

Les statuts prévoient, pour les nouveaux membres, la désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants au comité syndical, et la désignation d'un délégué supplémentaire au bureau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prise de compétences optionnelles « réhabilitation du SPANC » et « irrigation ».

### **Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG) : participation travaux d'extension de réseaux Impasse Champiteix.**

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 19 octobre 2013, le syndicat intercommunal peut envisager la réalisation des travaux si la commune accepte de verser une participation de 500,00 € (34,00 mètres – fouille remise). Cette participation pourra être revue en fin de travaux suivant la longueur de réseau réellement construite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette participation au SIEG pour des travaux d'alimentation en énergie électrique : alimentation BTS à « Champeyrourx » Impasse de Champiteix.

### **Station d'épuration : Maîtrise d'oeuvre**

Après délibération, la maîtrise d'oeuvre de la reconstruction de la station d'épuration de Villeneuve l'Abbé est confiée à la société Egis-eau pour un montant de 24 888 € (soit 7,6 % du montant total de la station).

### **Elections Régionales : Tour de garde**

Les tours de garde du bureau de votes pour les élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015 ont été constitués.

### **Avenant au contrat de balayage établi avec la SEMERAP**

La convention établie par la Société d'Economie Mixte pour l'exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement – SEMERAP, pour assurer l'exécution du service de balayage des voies publiques sur l'étendue du territoire de la commune, doit être modifiée, par avenant, pour prendre en compte le nouveau kilométrage des rues à balayer.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le kilométrage sera de 650 ml réparti sur les rues supplémentaires situées aux Villages de Buxerolles, de Villeneuve l'Abbé, Champeyroux et le Bourg.

Le linéaire total à balayer s'élèvera à 57.872 ml/an pour un nouveau tarif annuel de 2 691,00 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour le balayage des voies publiques établie par la SEMERAP.

### **Questions diverses**

- M et Mme Hébert, parents de Romane et membres fondateurs de l'association « Sur les Pas de Romane », ont demandé audience au conseil municipal afin de présenter les comptes de leur association.

Une copie de ce document visible par tous a été laissée en mairie. Ils sont par ailleurs disposés à présenter le détail de leur comptabilité à toutes personnes qui en formuleraient la demande.

- Le 5 décembre, journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, aura lieu une cérémonie commémorative. Le rassemblement aura lieu à 11h devant la mairie.

- Colette Nouhen présente une synthèse du Conseil d'école.

Les effectifs sont de 90 élèves répartis dans 4 classes.

- Mme Bacci (PS-MS) : 29 élèves
- Mme Cruz (GS-CP) : 20 élèves
- Mme Porte, directrice, et Mme Pivry le mardi (CE1-CE2) : 24 élèves
- Mme Burias (lundi et mardi) et Mme Pivry (jeudi et vendredi) et un mercredi sur 2 (CM1-CM2) : 19 élèves

Le projet d'école est cette année accès sur la lecture et l'écriture :

1ère phase : rencontre avec un auteur

2<sup>e</sup> phase : achat de livres, rallye lecture (pour développer l'envie de lire)

3<sup>e</sup> phase : écriture d'un livre

4<sup>e</sup> phase : rencontre littéraire en partenariat avec le réseau les médiathèques Limagne d'Ennezat.

- Micro coupures d'électricité liées aux vols d'oiseaux :

ErDF a réalisé des travaux sur la ligne moyenne tension alimentant la commune de Saint Ignat. La pose de 30 nouveaux armements équipés de protections avifaunes devrait solutionner le problème.

- Isabelle Lusson fait le compte rendu de la réunion du SICOM , syndicat de gestion du collège de Maringues. La cotisation communale par élève envoyé à Louise Michel s'élèvera désormais à 89 € (au lieu de 109 € l'année précédente).